

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Janvier 2016**

**OBJET** : Ratification du déplacement conduit à Bruxelles du 13 au 14 octobre 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé de ratifier :

- les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés à l'occasion du déplacement des 13 et 14 octobre 2015 à Bruxelles,
- les dépenses présentées et nécessaires au bon déroulement de cette mission.

Ces dépenses ont été prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2015 sur les lignes 011 048 6228, 65 021 6532, 65 021 6532-1, 011 048 6232 et 011 0202 6251.

**Votent pour :** Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Socialistes et Républicains ;  
Mme PUJOL

**Vote contre :** M. VERANI.

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Annie Citton  
Directeur  
du Service des Séances de l'Assemblée